



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN DES CHAMPS SAINT-PIERRE COMMUNE DE LAVERRIÈRE

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du mardi 8 novembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022 inclus**, sur le projet déposé par la société **PARC ÉOLIEN DES CHAMPS SAINT-PIERRE** pour la réalisation du « **Parc Éolien des Champs Saint-Pierre** » implanté sur la commune de **Laverrière**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.
La puissance unitaire des éoliennes est comprise entre 2,2 et 2,5 MW, avec une puissance installée totale maximale comprise entre 8,8 et 10 MW, pour une hauteur en bout de pale de 125 m.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Laverrière. Le commissaire enquêteur y assurera des permanences pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **Mardi 8 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 19 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Lundi 28 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Vendredi 9 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 ;**

Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de ladite enquête publique environnementale.

5. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la société PARC ÉOLIEN DES CHAMPS SAINT-PIERRE, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
 - aux heures d'ouverture **dans la mairie de Laverrière**,
 - à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 à Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
 - **sur le site internet des services de l'État dans l'Oise** (documents téléchargeables):
www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques
 - **sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :**
<https://www.registre-dematerialise.fr/4264>

– aux heures d'ouverture des mairies, sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de **Beaudéduit, Catheux, Cempuis, Choqueuse-les-Bénards, Conteville, Daméraucourt, Dargies, Gaudechart, Grandvillers, Grez, Halloy, Hétomesnil, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Offoy, Prévillers, Sarnois, Sommereux, et Thieuloy-Saint-Antoine** dans l'Oise et **Belleuse, Bergicourt, Brassy, Contre, Courcelles-sous-Thoix, Équennes-Éramecourt, Guizancourt, Poix-de-Picardie, Sentelie et Thoix** dans la Somme.

6. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Laverrière,**
- **par courrier adressé à la commune de Laverrière** à l'attention du commissaire-enquêteur,
- **sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :**
<https://www.registre-dematerialise.fr/4264>
- **par courrier électronique adressé à :** enquete-publique-4264@registre-dematerialise.fr
(en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Parc Éolien des Champs Saint-Pierre »)

7. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de **Mme Yasmina DURIEZ – Cheffe de projets éoliens – Tél. 06 07 76 82 89 – Mail : yasmina.duriez@escofi.fr – ESCOFI – 19, rue de l'Epau – 59230 SARS-ET-ROSIÈRES** – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS